



Société Neuchâteloise de Tir Sportif

Division pistolet

Dispositions d'exécution 2011

CI-PL

La SNTS organise annuellement un concours conformément au règlement FST pour le Championnat individuel Pistolet (CI-PL), édition 2007, doc. N°4.54.01 et édicte les présentes dispositions d'exécution.

Art. 1

Finances

Le prix du concours (1 feuille de stand comprenant 3 programmes et 18 autocollants de contrôle pour cibles ou 3 autocollants pour cibles à marquage électronique) est de Fr. 30.-, dont Fr. 5.- reviennent à la SNTS.

Art. 2

Contrôle

Le contrôle des cibles et des feuilles de stand est placé sous la responsabilité des préposés de chaque société. La compétition a lieu sur des cibles de précision pistolet PP 50cm. Pour le Tir de qualification, seules des cibles avec numérotation continue ininterrompue sont acceptées (au plus 3 programmes de 6 cibles).

Les sociétés doivent conserver les cibles chez elles jusqu'au Tir final, pour pouvoir les remettre, si besoin, à la cheffe des concours 25/50m SNTS ou au CC de la FST.

Art. 3

Tir de qualification / Tir final/Finale ISSF

Le Tir de qualification comprend au plus 3 programmes ISSF de 60 coups chacun, le total des deux meilleurs programmes comptant pour la participation au Tir final.

La période pour le Tir de qualification est fixée du **1er avril 2011 au 31 juillet 2011**.

Le Tir final/Finale ISSF aura lieu le **dimanche 10 septembre 2011** au stand de Vernand à Lausanne.

Lors de la finale, des contrôles anti-dopage peuvent être effectués.

Le nombre de participants par classe d'âge sera réparti en pourcentage selon la participation effective. Des dispositions d'exécution spécifiques à la finale seront éditées ultérieurement.

Les tireurs doivent impérativement indiquer une adresse e-mail sur leurs feuilles de stand. Les qualifiés à la finale seront avertis par la FST uniquement par ce biais.

Art. 4 **Annonce des résultats / Décompte**

Toutes les feuilles de stand doivent être en possession de la cheffe des concours 25/50m jusqu'au **lundi 8 août 2011**. Les sociétés s'acquitteront de ce concours avant fin octobre 2011 directement auprès de la SNTS sur le CCP 23-403-2 en mentionnant qu'il s'agit du « CI-PL ».

Art. 5 **Obligation de posséder une licence**

Selon l'art. 73 des Règles générales, doc. RTSp 2.10.01, cette compétition est soumise à l'obligation de posséder une licence. **Le numéro de la licence est à indiquer sur la feuille de stand.** Un contrôle subséquent sera effectué par la cheffe des concours 25/50m avant l'envoi des résultats au CC de la FST.

Art. 6 **Distinctions**

Lors du Tir de qualification, chaque participant qui y a droit reçoit une carte-couronne. Au Tir final, tous les participants reçoivent un prix-souvenir et à la Finale ISSF, les trois premiers de chaque classe d'âge reçoivent une médaille.

Au vainqueur de la classe d'âge « Adolescents » sera remis un pistolet 50m, offert par la maison Morini Competition Arm, Bedano. Celui-ci ne peut être gagné qu'une fois par le même tireur.

Les limites pour l'obtention de la carte-couronne sont les suivantes :

	CC valeur 12.-	CC valeur 8.-
Elite/Seniors	500	480
U18/U20/Vétérans	488	468
U16/Seniors-vétérans	482	462

Edition mars 2011

Le responsable de la division



Roland Salathé

La cheffe des concours 25/50



Gabriela Faedo